

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Monsieur LHOSTE Laurent donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique
Monsieur DE SAINTE CROIX donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-082 : ATTRIBUTION DES BONS DE NOËL POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Considérant qu'afin de pouvoir offrir des bons d'achat aux enfants du personnel communal, la commune doit, sur demande du Responsable du service de gestion comptable de Gien, prendre une délibération décidant de l'octroi de bons d'achats aux agents communaux.

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer afin d'offrir des bons d'achat, à utiliser dans les commerces de BRIARE, BONNY SUR LOIRE et GIEN d'une valeur de 50 euros.

Considérant que le montant pour 42 enfants s'élève à 2.100 euros.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le principe de l'octroi de bons d'achats aux agents communaux pour leurs enfants de moins de 14 ans révolus.

AUTORISE le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Le 25 novembre 2024

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET